



(19) Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11) Numéro de publication : **0 519 781 A1**

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt : **92401562.1**

(51) Int. Cl.⁵ : **A47G 25/62, A47G 25/14**

(22) Date de dépôt : **05.06.92**

(30) Priorité : **21.06.91 FR 9107691**

(43) Date de publication de la demande :
23.12.92 Bulletin 92/52

(84) Etats contractants désignés :
AT BE CH DE DK ES GB GR IT LI LU MC NL PT SE

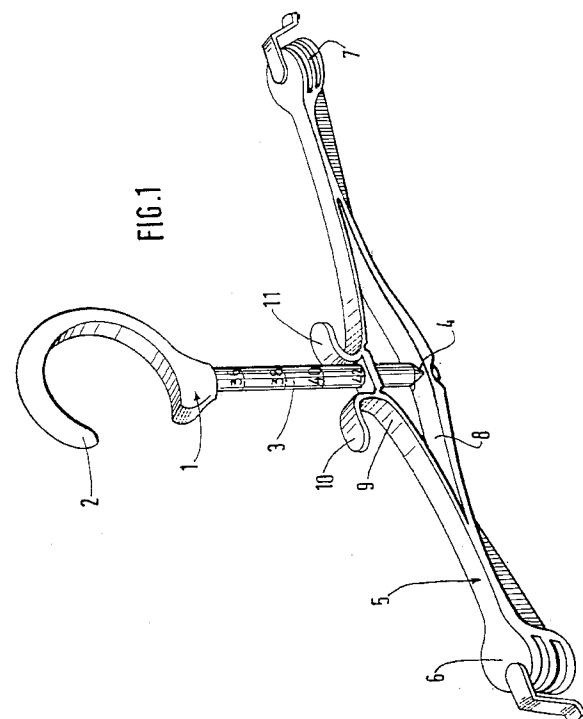
(71) Demandeur : **Wallaert, Didier
Le Moulin d'Auchy
F-60650 Villers-sur-Auchy (FR)**

(72) Inventeur : **Wallaert, Didier
Le Moulin d'Auchy
F-60650 Villers-sur-Auchy (FR)**

(74) Mandataire : **Hirsch, Marc-Roger et al
Cabinet Hirsch 34 rue de Bassano
F-75008 Paris (FR)**

(54) **Cintre universel.**

(57) L'invention concerne un cintre universel comprenant un organe d'accrochage comportant une tige pourvue, à l'une de ses extrémités, d'une butée (4) et, à l'autre extrémité, d'une tête d'accrochage (2), et comportant un organe de support de vêtements (5), ainsi que des moyens tels tirants (10,11) susceptibles d'exercer une traction sur l'organe de support (5) de part et d'autre de l'organe d'accrochage (2), caractérisé en ce que la butée 4 prend appui sur l'organe de support 5 et en ce que les extrémités libres desdits tirants (10,11) coulissent librement autour de la tige 3.



EP 0 519 781 A1

La présente invention a pour objet un cintre universel comprenant un organe d'accrochage comportant une tige pourvue, à l'une de ses extrémités, d'une butée et, à l'autre extrémité, d'une tête d'accrochage et comportant un organe de support de vêtements ainsi que des moyens tels tirants susceptibles d'exercer une traction sur l'organe de support de part et d'autre de l'organe d'accrochage.

Il existe de nombreux systèmes de cintres destinés à suspendre les vêtements. On peut les diviser en deux groupes principaux. On trouve d'une part des cintres simples prévus pour les vestes, chemises, manteaux ou autres vêtements du même type. Ces cintres sont généralement rigides et peu déformables. Les modèles les plus courants sont réalisés en fil métallique, éventuellement gainé de plastique, ou en plastique dur moulé, ou en bois avec un crochet métallique. Ils présentent l'avantage d'être facile à construire et à assembler et peu onéreux, mais sont peu adaptés à la présentation ou à la conservation dans des armoires de vêtements tels que pantalons, knickers, jupes et autres.

Des modèles plus élaborés ont été conçus à cet effet. Il existe par exemple des dispositifs destinés à pincer le bas des pantalons. Un système élaboré de pinces maintient l'une contre l'autre deux barres en bois, entre lesquelles on coince le bas d'un pantalon. Ces barres peuvent être écartées en déplaçant le crochet du cintre. Un autre système est constitué d'une barre munie d'un crochet, sur laquelle sont montés deux pinces ressemblant à des pinces à linge. Ces deux pinces peuvent être déplacées manuellement le long de la barre, pour s'adapter à différentes largeurs d'habits. Ce système est tout particulièrement destiné à la présentation des vêtements à la vente. Un autre système encore est constitué de deux tiges télescopiques montées avec un ressort qui tend à les écartier. Deux pinces du type pince à linge sont montées à chaque extrémité libre de chaque tige; une fois accroché, ce système maintient un vêtement dans une position tendue agréable à l'oeil. Tous ces systèmes existant présentent l'inconvénient d'être à la fois difficiles d'utilisation et d'un montage compliqué. En effet, ils sont constitués d'un grand nombre de pièces, le plus souvent de supports en plastique ou bois et de ressorts, ou crochets en métal. Leur construction implique un assemblage long, et ce de fait, ils sont onéreux. Ceci est un inconvénient majeur pour les détaillants, qui subissent une contrainte supplémentaire de surveillance des cintres. Ces systèmes sont aussi difficiles à utiliser: il faut tenir le vêtement, tout en l'introduisant dans l'une des pinces, puis changer de côté, tendre le vêtement et le coincer dans l'autre pince. Dans un magasin, les clients, du fait de la complication de cette opération, ne raccrochent généralement pas les vêtements aux cintres, ce qui est un problème supplémentaire. Un autre inconvénient de ces systèmes est qu'ils ne sont pas adaptés à divers poids

de vêtements. Si l'on accroche un vêtement trop lourd, il risque de tomber, ou, si les ressorts sont neufs et maintiennent aussi les vêtements lourds, ils sont difficiles à manoeuvrer et risquent de laisser des marques.

On connaît également des cintres formés de deux lames en arc de cercle de dimensions approximativement égales, réunies entre elles au niveau de leurs extrémités par des montants approximativement verticaux comportant, sur leur face externe, des zones nervurées assurant un contact non glissant avec le vêtement et dont la tête d'accrochage est reliée à la lame supérieure par l'intermédiaire de deux tirants disposés symétriquement par rapport à l'axe de la tête d'accrochage. Ces cintres sont destinés à supporter essentiellement une taille unique de vêtement et ne constituent par conséquent pas un cintre universel.

La présente invention a pour objet un cintre universel qui pallie ces inconvénients de l'art antérieur, tout en étant d'une construction particulièrement simple et peu onéreuse.

La présente invention a pour objet un cintre universel du type précité dans lequel la butée prend appui sur l'organe de support et dans lequel les extrémités libres desdits tirants coulissent librement autour de la tige.

Selon un mode de réalisation de la présente invention, l'organe de support est constitué de deux lames reliées en leurs extrémités, la tige de l'organe d'accrochage traversant la lame et les tirants étant constitués des deux parties de la lame situées de part et d'autre du passage de la tige.

Selon un autre mode de réalisation de la présente invention, la butée est fixée à l'organe de support par clipage.

Selon un autre mode encore de réalisation de la présente invention, le cintre comporte des patins disposés aux extrémités de l'organe de support et destinée à être mis au contact des vêtements à suspendre. Il comprend en outre des pattes anti-remontée disposées sur les patins. Le cintre comprend également des moyens permettant d'agir sur les tirants.

Selon un autre mode de réalisation de la présente invention, les organes d'accrochage et de support sont réalisés en plastique élastique moulé.

Selon encore un autre mode de réalisation de la présente invention, la tige comporte des graduations correspondant aux diverses tailles de vêtement que ledit cintre peut supporter.

Les caractéristiques et avantages de la présente invention ressortiront mieux de la description suivante, donnée uniquement à titre d'exemple, et en référence aux dessins annexés, où:

- la figure 1 est une vue en perspective d'un cintre selon l'invention;
- la figure 2 est une vue en perspective d'un cintre selon l'invention, en cours d'utilisation;

- la figure 3 est une vue en perspective d'un autre mode de réalisation d'un cintre selon l'invention.
- la figure 4 est une vue en perspective d'un mode de réalisation préféré d'un cintre selon l'invention.
- la figure 5 est une vue en perspective d'un autre mode de réalisation préféré d'un cintre selon l'invention.
- la figure 6 est une vue en perspective d'encore un autre mode de réalisation préféré d'un cintre selon l'invention.
- la figure 7 est une vue en perspective d'un dernier mode de réalisation préféré d'un cintre selon l'invention.

Les organes analogues sur toutes les figures seront désignés par les mêmes numéros de référence.

La figure 1 est une vue en perspective d'un cintre selon l'invention. Il est réalisé dans un plastique élastique, par exemple en polypropylène. Il comporte un organe d'accrochage 1 de forme allongée. Celui-ci présente à une extrémité une tête d'accrochage 2; sa partie centrale en forme de tige 3 relie cette tête d'accrochage 2 à une butée 4. Le cintre selon l'invention comprend en outre un organe de support 5 destiné à supporter les vêtements. Dans le mode de réalisation de la figure 1, l'organe de support 5 est constitué d'une pièce de plastique moulé de forme allongée, présentant à chacune de ses extrémités des patins 6, 7 destinés à entrer en contact avec le vêtement à suspendre. La partie centrale de l'organe de support 5 est dédoublée en deux lames 8 et 9 sensiblement parallèles, dont les extrémités se rejoignent pour constituer les patins 6 et 7. La tige 3 de l'organe d'accrochage 1 coulisse librement dans la lame supérieure 9, et sa butée 4 est fixée à la lame inférieure 8, par exemple par clipsage. De cette façon, l'organe d'accrochage 1 est libre en rotation autour de l'axe de la tige 3 par rapport à l'organe de support 5. Autour du passage de la tige 3 à travers la lame 9, sont disposés deux organes 10 et 11 permettant d'exercer facilement une action sur la lame 9, de façon à l'éloigner de la lame 8.

La figure 2 est une vue en perspective du cintre selon l'invention, représenté à la figure 1, sur lequel un utilisateur exerce une action. L'utilisateur exerce une action sur l'organe d'accrochage 1 et sur l'organe de support 5. En fait, il déplace la lame 9 le long de la tige 3 de l'organe d'accrochage 1. Pour cela, il peut par exemple placer l'index et le majeur d'une main sous les organes 11 et 10, tout en appuyant avec le pouce de la même main sur l'extrémité de la tige 3 reliée à la tête d'accrochage 2. Comme une extrémité de la tige 3 est liée à la lame 8, et que la tige 3 coulisse librement dans la lame 9, l'action de l'utilisateur a pour effet d'écartier les lames 8 et 9 au niveau de la tige 3. Elles passent alors d'une position de repos illustrée sur la figure 1, où elles sont sensiblement parallèles, à la position illustrée à la figure 2, où elles forment sensiblement, en vue de face, un parallélogramme.

5 Les sommets de ce parallélogramme sont les deux points de jonction des lames 8 et 9 entre elles, au niveau des patins 6, 7, le point de jonction entre la butée 4 et la lame 8 et enfin le point de la lame 9 où passe la tige 3. Lorsque le cintre est dans la position illustrée à la figure 2, c'est-à-dire lorsque l'utilisateur exerce une action, les patins 6, 7 se rapprochent.

10 En fait, les deux moitiés de la lame 9 jouent le rôle de tirants qui permettent de modifier la forme de l'organe de support 5, et en particulier l'écartement des patins 6, 7.

15 La tige 3 de l'organe d'accrochage 1 est pourvue de graduations, qui permettent de mesurer la largeur séparant les deux patins 6, 7, par lecture de la graduation apparaissant au niveau du passage de la tige 3 dans la lame supérieure 9. Il est possible de graduer la tige 3 par taille de vêtement. Ainsi, une simple vision du cintre portant un vêtement -par exemple une jupe ou un pantalon suspendu par sa ceinture- permet de connaître la taille de ce vêtement, sans avoir besoin de rechercher une étiquette.

20 On décrit maintenant l'utilisation d'un cintre selon l'invention, en référence aux figures 1 et 2. Au repos, le cintre est dans l'état représenté à la figure 1, et l'écartement entre les patins 6, 7 est maximal. En conséquence, la lame 9 est proche de la lame 8. Si l'utilisateur désire suspendre une jupe sur le cintre, il le prend dans un main, comme représenté à la figure 2, et grâce aux deux organes 10 et 11, il déplace la lame 9 le long de la tige 3. Ceci a pour effet de rapprocher les deux patins 6 et 7. Il ne reste plus qu'à introduire les patins 6 et 7 dans la ceinture de la jupe, puis à laisser descendre la lame 9 le long de la tige 3 vers la butée 4. Les patins 6 et 7 s'éloignent alors l'une de l'autre jusqu'à maintenir tendue la ceinture de la jupe. Celle-ci peut ensuite être accrochée à une tringle par la tête d'accrochage 2, et présente un aspect agréable adapté à la vente, ou à la conservation en l'état dans une armoire. Une démarche inverse permet aussi simplement de décrocher le vêtement du cintre.

25 Le cintre selon l'invention ne présente pas seulement l'avantage décrit ci-dessus d'une utilisation simple et rapide: il est de plus autobloquant, c'est-à-dire qu'il s'adapte intrinsèquement au poids des vêtements, et dans le cas d'un vêtement lourd, le maintien avec une plus grande force. Mais si le vêtement suspendu est léger, le cintre selon l'invention n'exerce pas sur lui une force importante qui pourrait l'endommager. En effet, le poids d'un vêtement suspendu à un tel cintre exerce une action sur les patins 6, 7, qui tend à les faire descendre, c'est-à-dire à abaisser les tirants qui constituent la lame 9 vers la butée 4. En conséquence, la distance séparant les deux patins 6, 7 tend à augmenter, ce qui maintient avec plus de force le vêtement. Ainsi, la force s'exerçant sur un vêtement léger ne dépend que de l'élasticité du cintre, et donc ne l'endommagera pas, tandis qu'un vêtement

lourd et solide sera maintenu avec plus de force.

Le cintre selon l'invention est non seulement facilement utilisable et autobloquant, mais aussi simple à produire et à assembler. Les pièces qui le composent peuvent être moulées dans des moules simples et peu onéreux, par exemple avec démoulage latéral. L'assemblage comprend essentiellement l'étape qui consiste à faire passer la tige 3 de l'organe d'accrochage 1 à travers la lame 9, pour fixer la butée 4 à la lame 8. Si l'on emploie en guise de système de butée un clips, cette étape est rapide, peut être réalisée facilement avec une grande fiabilité et est susceptible d'être automatisée facilement.

La figure 3 est une vue en perspective d'un autre mode de réalisation d'un cintre selon l'invention. Les parties analogues à celles décrites en référence aux figures 1 et 2 sont désignées par les mêmes numéros et ne sont pas décrites à nouveau. L'organe de support 5 est réalisé en polypropylène injecté avec démoulage latéral. Il comprend une lame 8 dont les extrémités forment des patins 6, 7 destinée à entrer en contact avec les vêtements. En son milieu, la lame 8 peut recevoir la butée 4 de l'organe d'accrochage 1. Deux tirants 12 et 13 sont fixés par une de leurs extrémités, à mi-chemin entre le milieu de la lame 8 et respectivement les patins 6 et 7.

L'extrémité libre des tirants 12, 13 est reliée à une pièce de liaison 14 traversée par la tige 3 de l'organe d'accrochage 1. Les articulations entre les tirants et la pièce 8 d'une part, et entre les tirants et la pièce 14 d'autre part, sont réalisées lors du moulage de l'organe de support 5, en ménageant des rétrécissements. Sous la pièce 14, sont disposés deux creux 10 et 11 de chaque côté de la tige 3 dans lesquels l'utilisateur peut placer son index et son majeur pour, modifier la taille du cintre. Le mode de réalisation de l'invention représenté à la figure 3 convient particulièrement pour les magasins de vêtements: sur l'organe d'accrochage 1 entre la tête d'accrochage 2 et la tige 3 est ménagé un espace libre 15 pouvant recevoir des informations publicitaires, sous forme d'autocollant ou par moulage. On peut ainsi envisager une personnalisation des cintres à la fabrication, par montage d'organes d'accrochage 1 différents sur des organes de support 5 identiques.

Les patins 6, 7 destinés à entrer en contact avec le vêtement comportent des nervures 16 ainsi qu'une surface granuleuse, ce qui empêche le vêtement suspendu de glisser vers le haut ou de tomber du cintre. On peut aussi disposer sur chacun des patins 6, 7 une patte 17 anti-remontée, qui empêche la remontée du vêtement suspendu. Ces pattes 17 peuvent être moulées en même temps que l'organe de support 5, ou encore être assemblées sur cet organe. Dans ce cas, elles peuvent prendre des formes particulières et, par exemple, servir de support publicitaire.

Le cintre de la figure 3 comporte aussi des nervures de rigidité 18, ainsi que des nervures de bloca-

ge 19. Celles-ci sont disposées entre la pièce 8 et les tirants 12 et 13 et maintiennent la pièce de liaison 14 écartée de la pièce 8, afin de faciliter l'utilisation du cintre. Leur taille permet de définir la distance maximale entre les patins 6, 7.

Dans le mode de réalisation de la figure 3, la tige 3 présente une section rectangulaire et ne permet donc pas la rotation de l'organe d'accrochage 1 par rapport à l'organe de support 5, ce qui garantit la bonne orientation d'un vêtement suspendu dans une armoire ou sur un rayon de vente.

La figure 4 est une vue en perspective d'un mode de réalisation préféré d'un cintre selon l'invention. Les parties analogues à celles décrites en référence aux figures précédentes sont désignées par les mêmes numéros et ne sont pas décrites à nouveau. Le mode de réalisation représenté à la figure 4 est essentiellement analogue à celui décrit aux figures 1 et 2, mais les deux organes 10 et 11 permettant d'adapter facilement la taille du cintre sont disposés entre la lame 8 et la lame 9. La figure 4 montre en outre la main d'un opérateur utilisant le cintre représenté. Le pouce de l'opérateur repose sur la tête d'accrochage de l'organe d'accrochage 1, tandis que son index et son majeur se trouvent respectivement au contact des organes 11 et 10, c'est à dire entre les lames 8 et 9. En rapprochant son index et son majeur de son pouce, l'opérateur exerce sur les lames 8 et 9 une action qui déforme le cintre pour l'adapter à une taille de vêtement. Pour qu'un utilisateur puisse toujours glisser son index et son majeur entre les deux lames 8 et 9, au contact des organes 10 et 11, la lame 9 présente au voisinage du passage de la tige 3 une forme de U, qui empêche un contact complet des deux lames et constitue les organes 10 et 11.

La figure 5 est une vue en perspective d'un autre mode de réalisation préféré d'un cintre selon l'invention. Les parties analogues à celles décrites en référence aux figures précédentes sont désignées par les mêmes numéros et ne sont pas décrites à nouveau. Le mode de réalisation représenté à la figure 5 diffère des modes de réalisation décrits en référence aux figures précédentes par la position des organes 10 et 11, et par le mode d'utilisation du cintre. Les organes 10 et 11 sont disposés sur la face supérieure de la lame 9, comme dans le mode de réalisation décrit à la figure 1. Mais ils ne se trouvent pas au voisinage du passage de la tige 3 à travers la lame 9. Au contraire, l'organe 10 se trouve sensiblement à distance égale du patin 6 et du passage de la tige 3 à travers la lame 9. De façon analogue, l'organe 11 se trouve sensiblement à distance égale du patin 7 et du passage de la tige 3 à travers la lame 9. Le fonctionnement du cintre est le suivant: un utilisateur tient le cintre comme représenté sur la figure 5, i.e. avec le pouce au contact de l'organe 10 et un autre doigt au contact de l'organe 11. Cet autre doigt peut par exemple être son majeur ou son index. L'utilisateur serre

ces deux doigts pour rapprocher les extrémités du centre, engage le vêtement puis relâche le centre. Bien sûr, les organes 10 et 11 peuvent être plus ou moins proches du passage de la tige 3 à travers la lame 9, selon la taille prévue des mains des utilisateurs potentiels du centre. La différence avec le fonctionnement des cintres décrits aux figures 1 à 4 est que l'utilisateur n'a pas de contact direct avec l'organe d'accrochage 1.

La figure 6 est une vue en perspective d'un autre mode de réalisation d'un centre selon l'invention. Les organes analogues à ceux décrits en référence aux figures précédentes sont désignés par les mêmes numéros et ne sont pas décrits à nouveau. Sur le centre représenté à la figure 6, la lame 8 présente des nervures, sensiblement entre son milieu et le patin 6 d'une part, et entre son milieu et le patin 7 d'autre part.

La figure 7 est une vue en perspective d'un dernier mode de réalisation d'un centre selon l'invention. Le centre de la figure 7 est sensiblement identique à ceux des figures précédentes, mais l'organe d'accrochage a une tête d'accrochage présentant une surface plane destinée à servir de support publicitaire.

Il est possible d'adapter simplement la présente invention, afin de pouvoir l'utiliser pour suspendre des costumes ou des tailleur. Ainsi, on peut réaliser facilement par moulage des pièces de support destinées à soutenir des vestes. De telles pièces constituent les centres classiques les plus simples. Il est possible de ménager en leur centre un orifice dont la forme est celle de la section de la tige 3 de l'organe d'accrochage 1. Le montage d'un centre selon l'invention pour costumes ou tailleur se fait alors en deux étapes: dans une première étape, on introduit la tige 3 de l'organe d'accrochage dans la pièce destinée à soutenir la veste. L'assemblage peut par exemple se faire en force. Dans une deuxième étape, on assemble l'organe d'accrochage pourvu du support de veste à l'organe de support selon l'invention, comme dans les exemples décrits aux figures 1, 2 et 3. On dispose ainsi, tout aussi simplement, d'un centre à tailleur ou à costumes, présentant tous les avantages mentionnés ci-dessus.

On peut imaginer aussi de donner aux patins 6, 7 ou aux pattes 17 une forme adaptée au maintien des bas de pantalons. Ainsi, le centre selon l'invention permet de suspendre facilement des pantalons par leur partie inférieure, en les laissant pendre sur toute leur hauteur. Il suffit que les patins 6, 7 présentent chacun deux tiges parallèles à la tige 3 et s'étendant vers le bas. En introduisant un tel centre dans le cas des jambes d'un pantalon, on peut facilement le suspendre en gardant ses plis.

Il est encore possible de ménager, sur le centre décrit en référence à la figure 3, un rétrécissement au milieu de la lame 8, qui fait office d'articulation. On dispose ainsi d'un système sans élasticité, qui tient

les vêtements uniquement sous l'effet de leur propre poids.

Une variante du centre décrit en référence aux figures 1 et 2 est réalisable de la façon suivante: on modifie l'organe d'accrochage 1 de sorte que la tige 3 présente une cavité centrale dans laquelle peut coulisser un piston. On assemble en force la tige 3 de l'organe d'accrochage dans la lame supérieure 9, ce qui a pour effet de lier l'organe d'accrochage à la lame 9.

On dispose dans la cavité de la tige 3 un piston dont une extrémité repose sur la lame 8 et donc l'autre extrémité est libre, du côté de la tête d'accrochage 2. En appuyant avec le pouce sur cette extrémité libre, tout en plaçant l'index et le majeur sous la lame 9, on éloigne la lame 8 de la lame 9 et on rapproche les patins 6 et 7.

La butée 4 de l'organe d'accrochage 1 peut être fixée à la partie 8 de l'organe de support 5, par exemple par clipsage. Mais il est aussi possible de ne pas lier la butée 4 à la lame 8, et de prévoir simplement un moyen empêchant la tige 3 de sortir complètement de la lame 9 ou de la pièce de liaison 14. Par exemple, on pourrait modifier par érasement la section de la tige 3 au voisinage de la butée, après l'avoir introduit à travers la lame 9 ou la pièce de liaison 14. On pourrait alternativement la munir d'une bague de diamètre supérieur à celui du trou ménagé dans la lame 9 ou la pièce de liaison 14.

Les centres selon l'invention décrits en référence aux figures 1 à 6 ont comme propriété commune d'utiliser l'élasticité du matériau les constituant pour maintenir tendus les vêtements qu'ils supportent. On peut, ce de fait, utiliser pour les réaliser tout type de matériau élastique et, en particulier, des plastiques facilement mouillables tels que le polypropylène.

Bien entendu, la présente invention n'est pas limitée aux modes de réalisation décrits et représentés mais elle est susceptible de nombreuses variantes accessibles à l'homme de l'art sans que l'on ne s'écarte de l'esprit de l'invention.

Revendications

45 1.- Centre universel comprenant un organe d'accrochage comportant une tige pourvue, à l'une de ses extrémités, d'une butée et, à l'autre extrémité, d'une tête d'accrochage (2), et comportant un organe de support de vêtements, ainsi que des moyens tels tirants susceptibles d'exercer une traction sur l'organe de support de part et d'autre de l'organe d'accrochage, caractérisé en ce que la butée (4) prend appui sur l'organe de support (5) et en ce que les extrémités libres desdits tirants coulissent librement autour de la tige (3).

50 2.- Centre universel selon la revendication 1, caractérisé en ce que l'organe de support (5) est constitué de deux lames (8, 9) reliées en leurs extrémités,

en ce que la tige (3) de l'organe d'accrochage (1) traverse la lame (9) et en ce que les tirants sont constitués des deux parties de la lame (9) situées de part et d'autre du passage de la tige (3).

3.- Cintre universel selon l'une des revendications 1 ou 2, caractérisé en ce que la butée (4) est fixée à l'organe de support (5) par clipsage.

5

4.- Cintre universel selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce qu'il comporte des patins (6, 7) disposés aux extrémités de l'organe de support (5) et destinée à être mis au contact des vêtements à suspendre.

10

5.- Cintre universel selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce qu'il comprend en outre des pattes anti-remontée disposées sur les patins (6, 7).

15

6.- Cintre selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce qu'il comprend en outre des moyens (10, 11) permettant d'agir sur les tirants.

20

7.- Cintre selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que les organes d'accrochage (1) et de support (5) sont réalisés en plastique élastique moulé.

8.- Cintre selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, caractérisé en ce que la tige (3) comporte des graduations correspondant aux diverses tailles de vêtement que ledit cintre peut supporter.

25

30

35

40

45

50

55

6

FIG.1

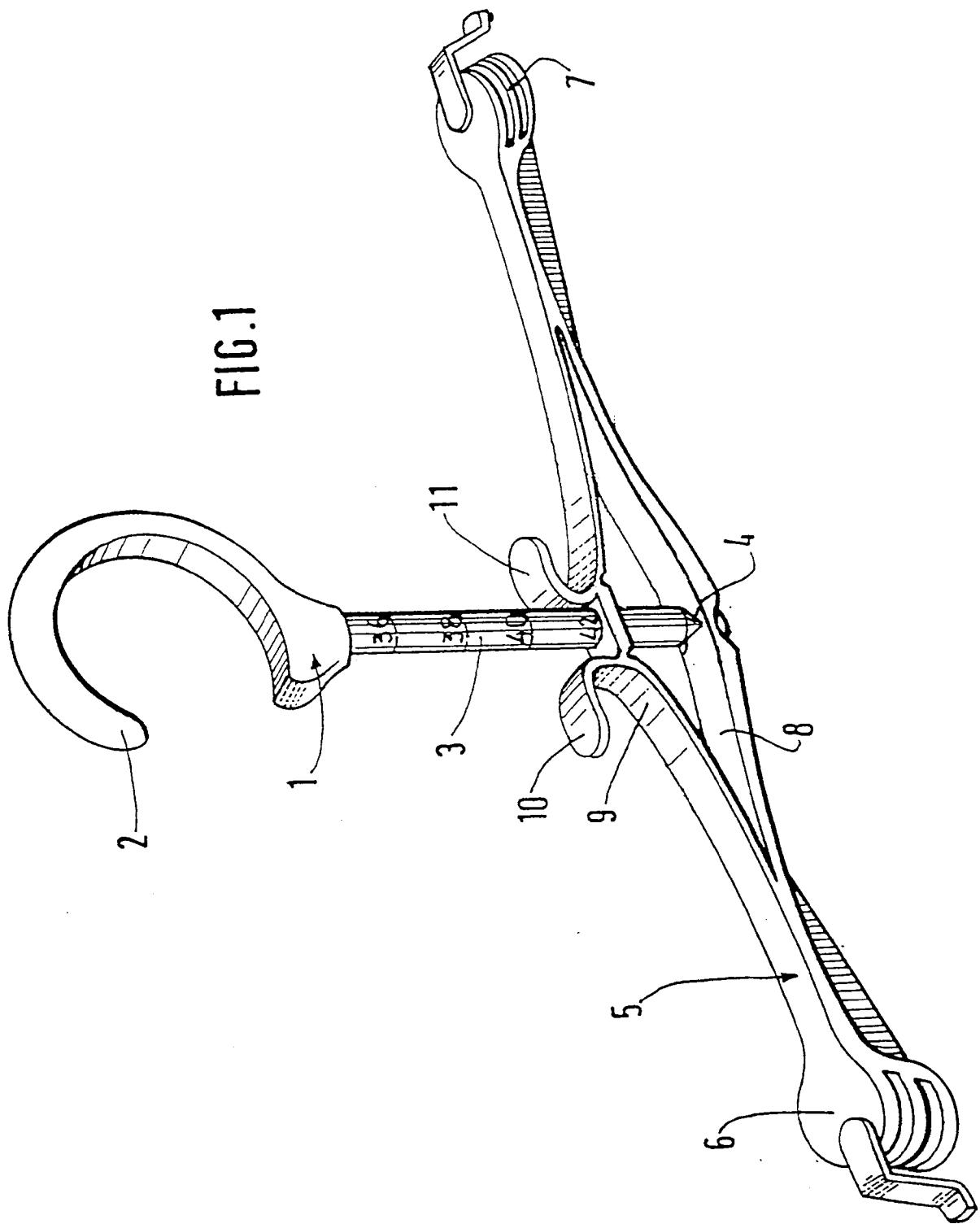


FIG. 2

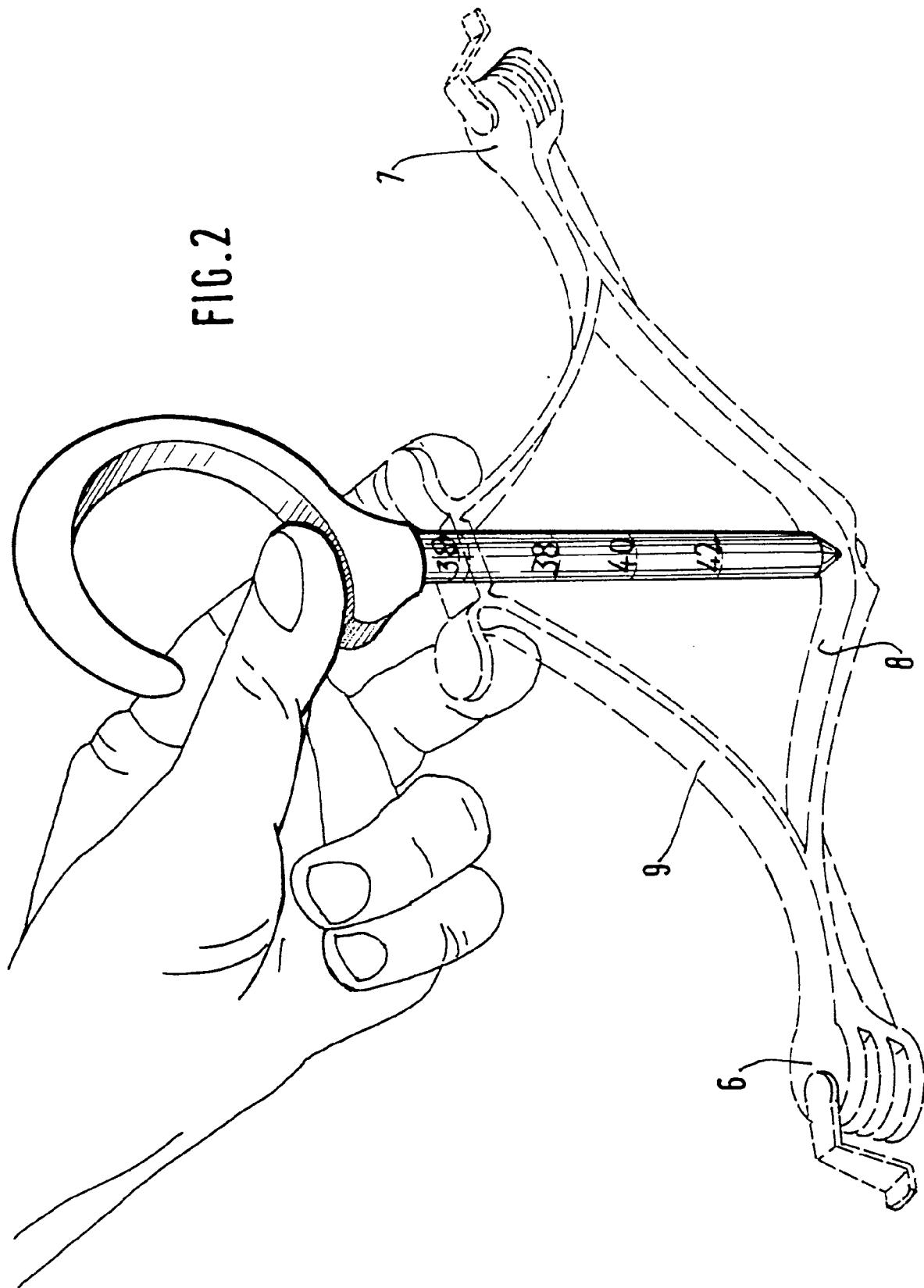
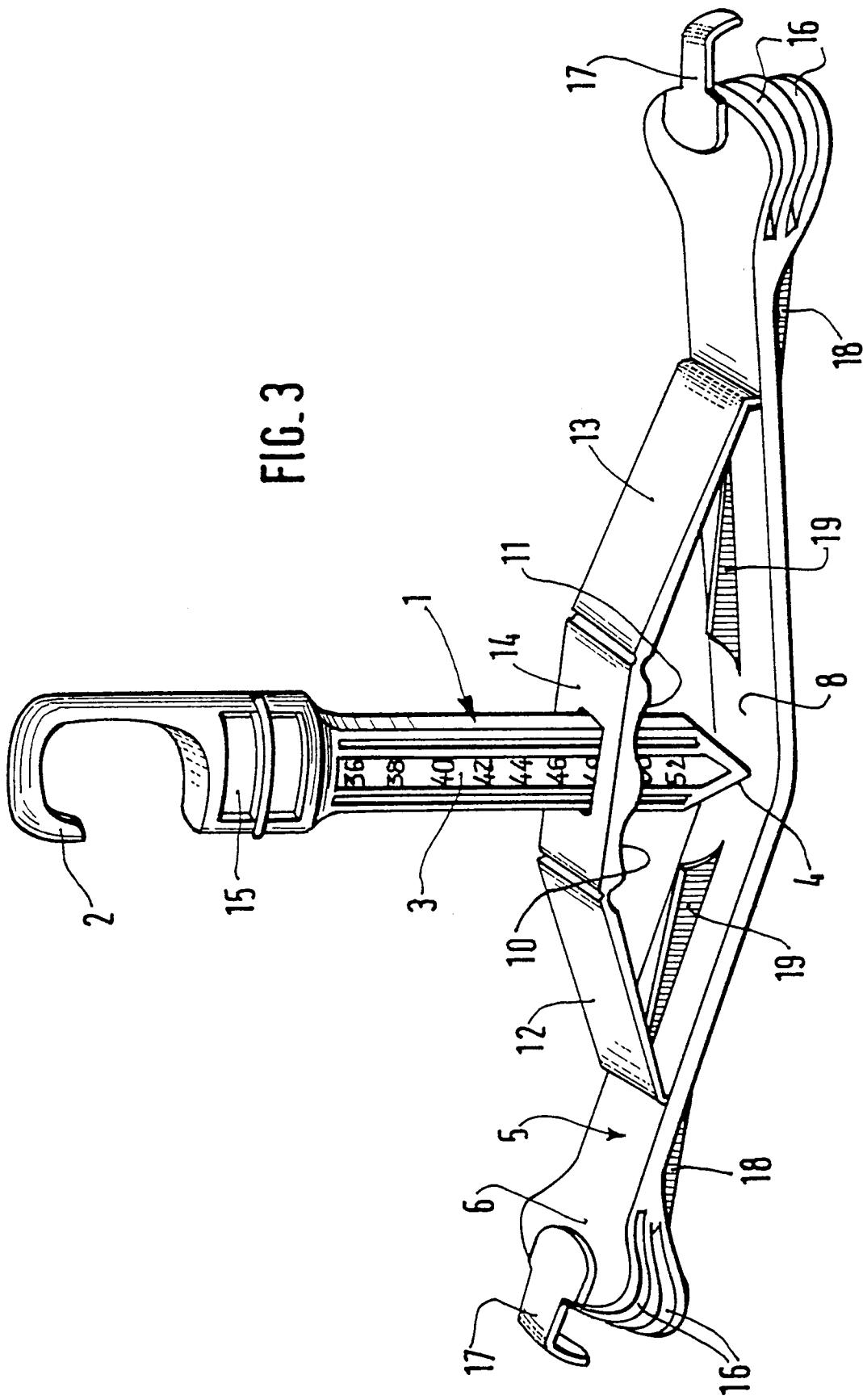


FIG. 3



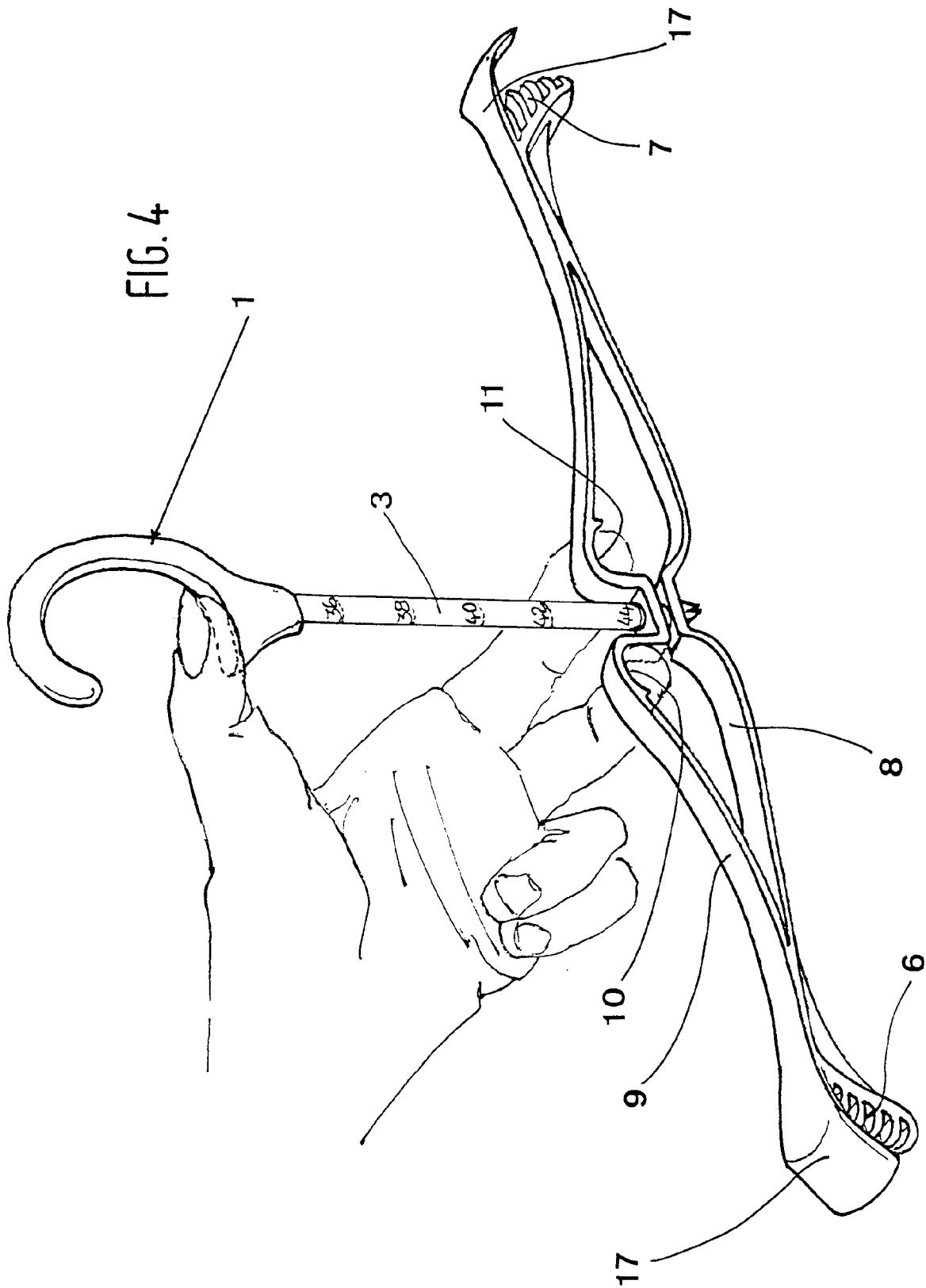
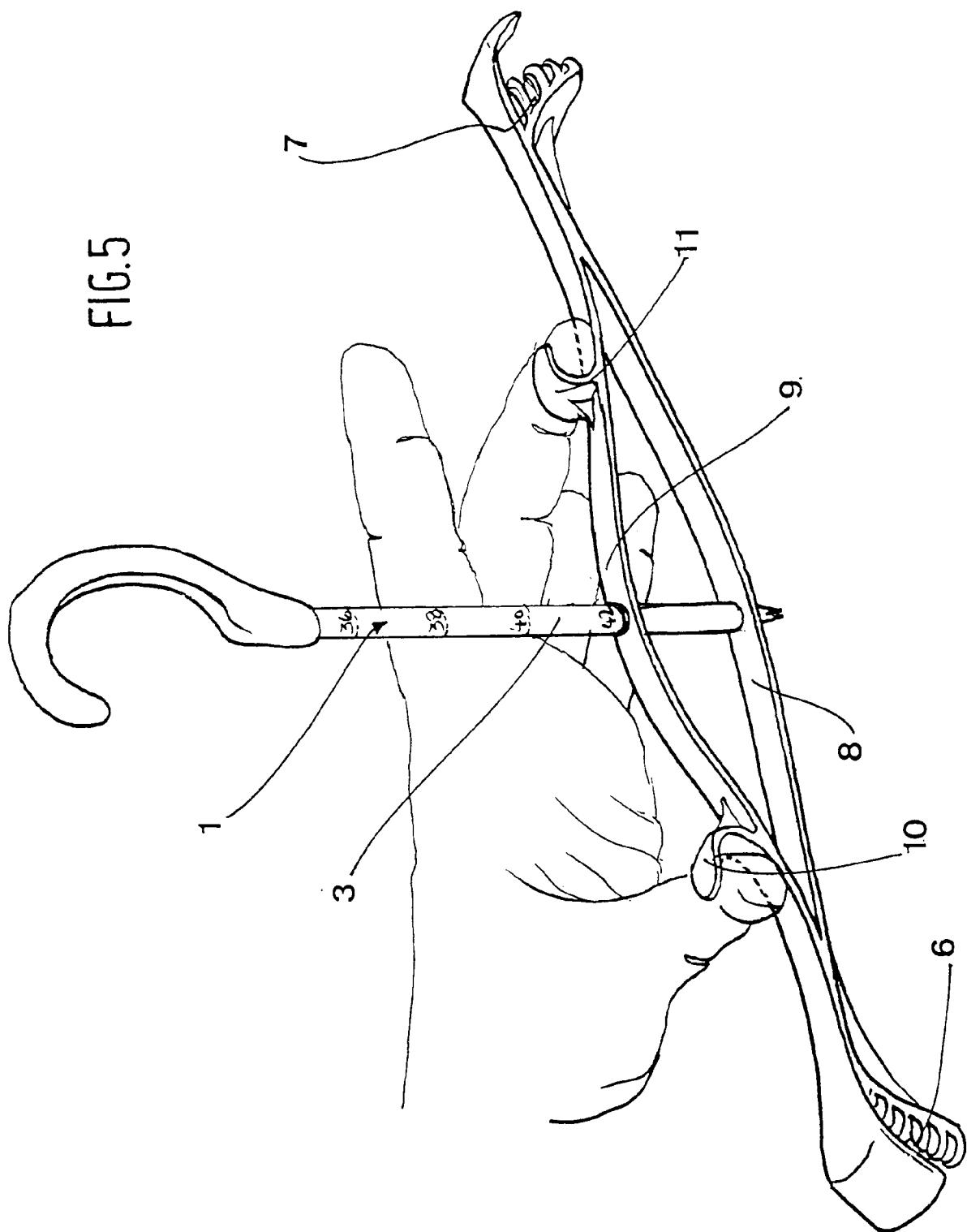


FIG.5



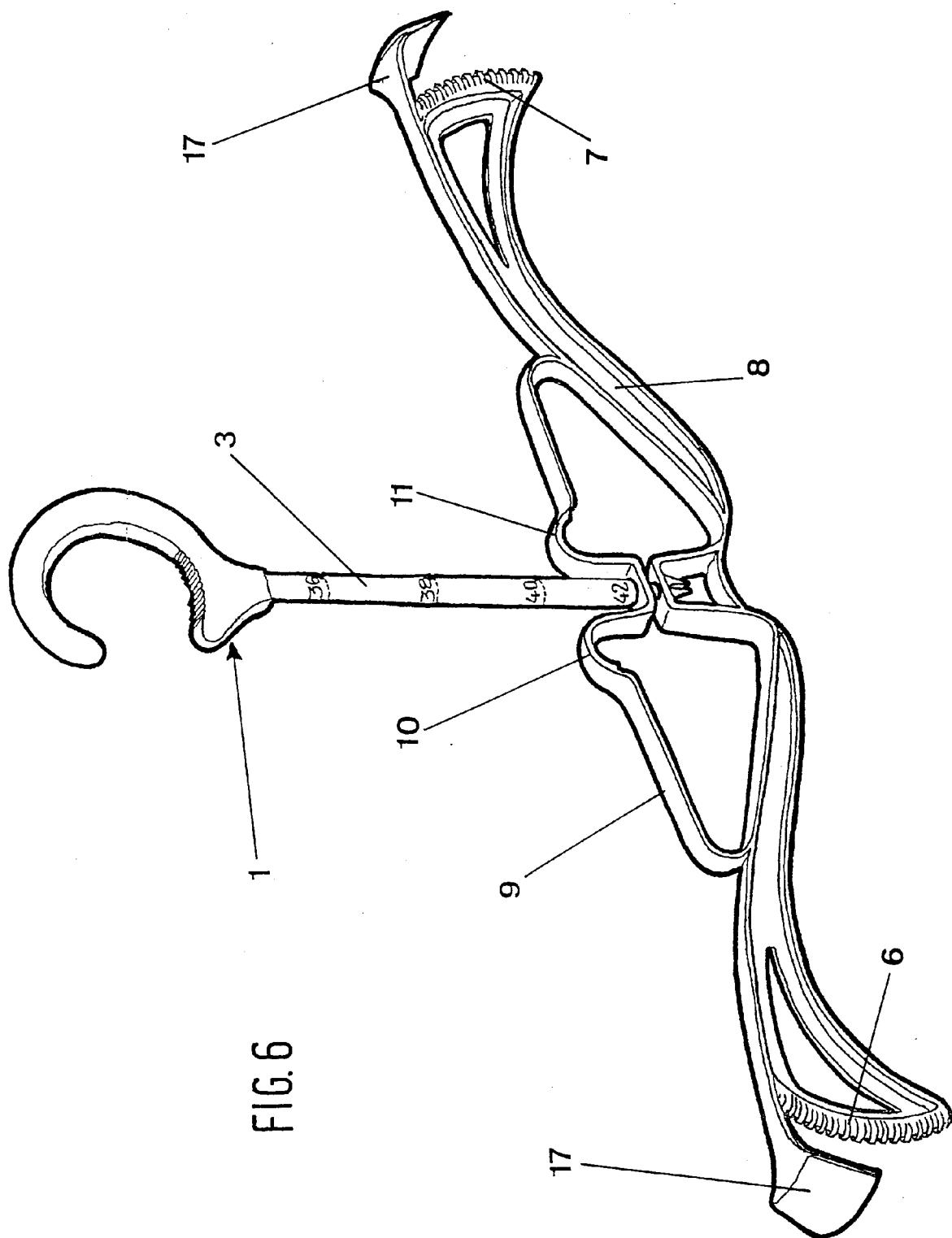


FIG. 6

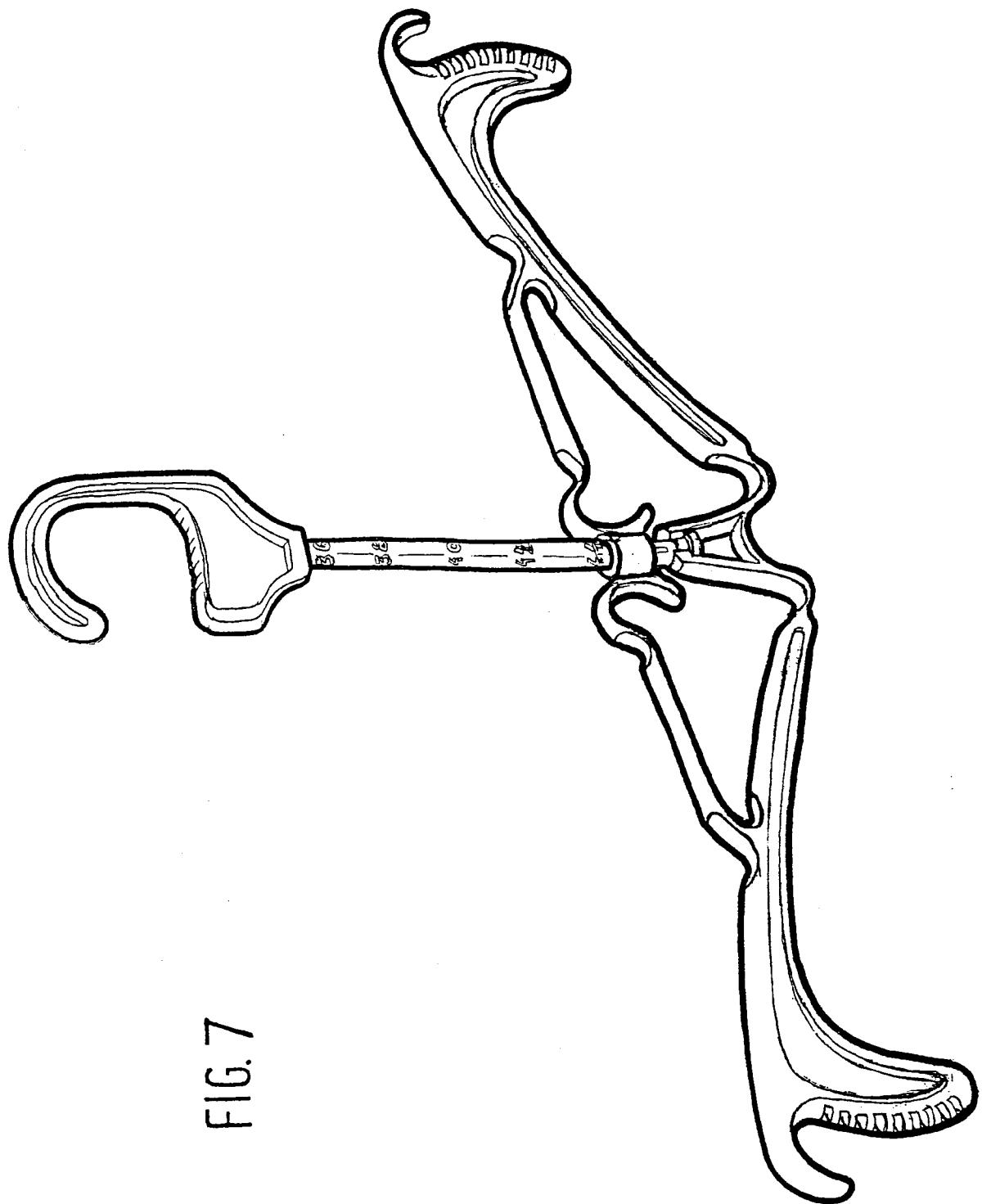


FIG. 7



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 92 40 1562

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
X	US-A-3 262 617 (MCDONALD ET AL.) * le document en entier *	1,2,4,5	A47G25/62 A47G25/14
A	---	6	
X	US-A-2 528 788 (ROWAN) * le document en entier *	1,2,4,6	
X	US-A-2 612 301 (RUBIN) * le document en entier *	1,2,4	
A	---	3	
X	US-A-2 259 692 (HEGEDUS) * le document en entier *	1,2,4	
X	US-A-2 977 032 (METZNER) ---	1,2,4	
A	FR-A-2 414 896 (HAZENVELD) * page 4, ligne 6 - page 4, ligne 21; figure 1 * * page 7, ligne 7 - page 7, ligne 19 *	2,4,5,7	
A	EP-A-0 390 266 (HAZENVELD) * revendications; figures *	2,4,5,7	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
A	DE-A-2 555 915 (LIEBSCHER) * page 7, alinéa 4; figure 1 *	6	A47G
A	US-A-2 656 078 (AMBROSINO) * le document en entier *	8	

<p>Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications</p>			
Lieu de la recherche LA HAYE	Date d'achèvement de la recherche 08 SEPTEMBRE 1992	Examinateur VISTISEN L.	
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			